

CANTON DE NEUCHÂTEL Un député souhaite que le Conseil d'Etat étudie la question.

Et si on aidait des demandeurs d'emploi à obtenir un permis de conduire?

PASCAL HOFER

Il arrive que des demandeurs d'emploi n'obtiennent pas une place de travail parce qu'ils n'ont pas de permis de conduire. Et que, en plus, ils ne disposent pas des moyens financiers leur permettant de suivre des cours de conduite et passer le permis. La collectivité, dans ce cas, ne devrait-elle pas les soutenir financièrement? Le retour sur investissement serait rapide: une place de travail trouvée, ce sont des coûts élevés – de chômage ou d'aide sociale – en moins.

Sur la base de ce raisonnement, le député libéral-radical Olivier Lebeau demande au Conseil d'Etat, via un postulat, «d'étudier la possibilité de payer ou d'avancer tout ou partie des frais d'acquisition du permis de conduire aux demandeurs d'emploi».

Eviter les abus

Le député de Milvignes sait que le raisonnement en question, a priori simple et logique, ne s'applique pas si facilement dans la réalité: les diverses mesures d'insertion professionnelle se heurtent souvent à bon nombre d'obstacles techniques pratiques ou encore humains,

Ainsi, le financement du permis de conduire – partiel ou total, avec ou sans remboursement – ne toucherait qu'une petite partie des chômeurs et des personnes au bénéfice de l'aide sociale. Il s'agirait en outre de «mettre en place des dispositions permettant de limiter au maximum, voire supprimer les risques d'abus», comme le dit le député.

A cet égard, le postulat prévoit que l'aide financière se limiterait exclusivement aux personnes qui, faute de permis, ont



Disposer d'un permis de conduire peut être un atout, voire une nécessité, pour trouver un emploi. KEYSTONE

passé à côté d'un emploi «durant l'année écoulée». Par ailleurs, l'aide «serait conditionnée à l'obtention d'un travail dans le mois qui suit l'obtention du permis de conduire». Olivier Lebeau: «J'ai imaginé un certain nombre de restrictions, mais c'est au Conseil d'Etat, sur la base de l'étude qui sera menée, qu'il appartiendra de fixer les conditions à remplir.»

Dans tous les cas de figure, le député considère que si soutien financier il y a, «le retour sur investissement devra être immédiat». Tout en ajoutant: «Une personne qui trouverait un emploi grâce à cette mesure, au vu des coûts économisés par la collectivité, c'est l'équivalent du financement de dix permis de conduire.»

De quoi rassurer, peut-être, les membres du groupe PLR au Grand Conseil qui n'ont pas apporté leur soutien au postulat, comme le montre le nombre de signatures récoltées par le député...

Deux cas à Neuchâtel

L'élu du district de Boudry a déposé son texte après avoir entendu le Conseil d'Etat expliquer que l'absence de permis de conduire figurait en bonne place parmi les raisons techniques de non-retour à l'emploi. «Par exemple en empêchant certaines personnes d'accéder à leur lieu de travail à des heures, ou à des endroits, où les transports publics ne peuvent pas être utilisés.»

L'obtention du permis peut

aussi permettre plus directement de trouver un emploi. Comme en témoigne deux cas où la Ville de Neuchâtel a décidé de financer elle-même le permis d'un demandeur d'emploi: le chef-lieu cantonal fait partie des communes auxquelles il arrive d'appliquer cette mesure. «Nous le faisons au cas par cas, après une analyse approfondie des chances de succès», indique le conseiller communal Fabio Bongiovanni. Qui, en tant que député PLR, soutient le postulat.

Au niveau communal, cette fois en tant que directeur de l'Action sociale, il a fait en sorte que cette mesure applicable à certaines conditions. Il donne l'exemple suivant: «Un jeune

homme qui était placé en contrat d'insertion professionnelle à temps partiel auprès d'un horticulteur n'avait pas le permis de conduire. Il ne pouvait donc pas se rendre seul sur les lieux de travail. Il a passé son permis, démarche que la Ville de Neuchâtel a financée partiellement, ce qui a amené son patron à augmenter son temps de travail.»

Au final, Fabio Bongiovanni parle d'une opération «qui a permis à ce jeune homme de coûter moins cher à la collectivité, sans oublier l'aspect humain et social. Car la réinsertion professionnelle, ce n'est pas qu'un problème financier.»

Dans un premier temps, le Grand Conseil dira s'il accepte ou non le postulat. ○

AU MINIMUM 2000 FRANCS POUR UN PERMIS DE CONDUIRE

Selon le nombre d'heures d'auto-école, et selon les éventuels échecs aux examens théorique et pratique, le prix d'un permis de conduire peut varier considérablement. Il y a ceux à qui quelques heures d'auto-école suffisent et ceux qui doivent en suivre plusieurs dizaines – non comprises les indispensables heures, en principe gratuites, passées au volant avec un parent ou un ami (le Service cantonal des automobiles recommande de rouler au mi-

nimum 2000 km, au total, avant l'examen pratique). Pour donner un chiffre, on dira qu'il faut compter un minimum de 2000 francs pour un permis, ce qui correspond à une quinzaine d'heures d'auto-école et aux autres frais. Ce montant n'inclut pas les deux journées de formation complémentaire (les cours L2), d'un coût total d'environ 700 francs, qui doivent être suivies pour passer du permis de conduire à l'essai au permis définitif. ○

«C'est au Conseil d'Etat, sur la base de l'étude qui sera menée, qu'il appartiendra de fixer les conditions à remplir.»

OLIVIER LEBEAU DÉPUTÉ LIBÉRAL-RADICAL AU GRAND CONSEIL

PRIX CSEM Elèves du CPLN récompensés

Quatre étudiants de l'Ecole technique du CPLN se sont vu remettre le Prix CSEM du développement durable 2015. Le CSEM (Centre suisse d'électronique et de microtechnique), en partenariat avec le CPLN, a récompensé le travail interdisciplinaire «Ecologia» de Daniela Duarte Brites, Kelly Quiquerez, Camille Tissot-dit-Sanfin et Dany Vazquez Colomba. La recherche commune des lauréats portait sur la construction d'une maison Minergie. ○ MMU - COMM

LA CHAUX-DE-FONDS L'effet suspensif demandé

«Nous avons été contraints de solliciter le prononcé de l'effet suspensif des recours afin de préserver les droits de l'ensemble des bénéficiaires du plan. L'exécution du plan et les paiements prévus doivent dès lors être reportés jusqu'à la prochaine décision du TAF.»

Il faudra encore patienter avant de pouvoir enfin répartir les 92 millions résiduels de l'ex-casse de pensions de La Chaux-de-Fonds (CPC). Comme nous le révélions le 8 mai dernier, de nombreux recours ont été dépo-

sés contre la répartition des fonds, qui avait été approuvée en mars par l'Autorité de surveillance de la Suisse occidentale.

Le liquidateur, la fiduciaire KPMG, a donc écrit fin mai aux quelque 2600 assurés de l'ex-CPC pour leur dire qu'il leur fallait attendre une nouvelle décision du Tribunal administratif fédéral pour connaître l'issue des recours – une cinquantaine selon nos informations. Pour les recourants, la répartition des fonds reste inéquitable. ○ FRK

EN IMAGE



KEYSTONE

EN VADROUILLE
Verts au Val-de-Ruz. Les élus fédéraux étaient en vadrouille hier pour leur traditionnelle course d'école. Les Verts étaient à Evologia, à Cernier, s'intéressant notamment à la valorisation de la laine de l'Arc jurassien. L'apéro était bio. ○ RÉD

BLS Les critiques d'un pendulaire

«La pire ligne d'Europe centrale, je ne sais pas, mais de Suisse.» Le dépôt de l'interpellation Berberat/Comte sur la «fiabilité déplorable de la ligne ferroviaire Neuchâtel-Berne» (notre édition d'hier) semble délier les langues. Un usager régulier, dont nous préservons l'anonymat, écrit tout le mal qu'il pense du service offert par la compagnie BLS sur ce parcours.

Il confirme que «malgré les quelques améliorations qui ont eu lieu au cours de ces dernières années sur cette ligne (notamment le doublement de la ligne entre Ins et le pont de la Thielle), les retards et les suppressions de train se sont multipliés au cours de ces dernières années.»

Portes bloquées, freins fumants

Il raconte que les portes automatiques des wagons du Regio-Express, qui datent des années 70, «sont régulièrement bloquées.» Autre constat: «Les commandes de freinage ne fonctionnent parfois pas, engendrant une odeur désagréable et un dégagement de fumée inquiétant sous les wagons.»

Côté pratique, «les pendulaires venant de Berne doivent parfois descendre à Ins pour attendre le train venant de Fribourg, car le Regioexpress Berne-Neuchâtel a pris quelques minutes de retard et doit donc rebrousser chemin pour maintenir l'horaire.»

Côté confort, il déplore les pannes de climatisation en été dans les rames obsolètes du RegioExpress, qui font subir une «chaleur insupportable» aux usagers.

Il dénonce enfin «le manque d'informations de la part de BLS lorsqu'il y a un incident sur la ligne, l'absence d'une liaison directe, la suppression de wagons réduisant le nombre de places assises, la circulation d'un Regioexpress par heure et des trains omnibus Nina qui s'arrêtent à 14 gares et qui ne disposent que d'une toilette chimique.»

De guerre lasse, le pendulaire suggère que les CFF offrent une ligne directe via Bienne: ce serait plus long en kilomètres, mais le temps de parcours serait le même, pour un meilleur confort, argumente-t-il. Sera-t-il entendu? ○ LBY

MÉMENTO

NEUCHÂTEL
Portes ouvertes au Fablab. Samedi, le Fablab Neuchâtel ouvrira ses portes au public dans ses nouveaux locaux, sur le campus de la Haute Ecole Arc, juste à côté de la gare de Neuchâtel. Entre 10h et 16h, il sera possible de découvrir et d'utiliser des équipements de fabrication allant de la découpeuse laser à l'imprimante 3D, en passant par le scanner. Fondé en 2012, le Fablab proposera également des démonstrations et des ateliers. Son récent emménagement sur le campus de la HE-Arc lui a permis de toucher un public plus large, y compris avec l'acquisition de nouvelles machines. ○ RÉD - COMM